



**Union des Syndicats SUD du Groupe Safran**

10 rue Rachel, 75015 Paris

<http://www.sud-safran.com> - [contact@sud-safran.com](mailto:contact@sud-safran.com)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

01 avril 2019,

## **Classifications, Rémunérations, Temps de Travail Il est grand temps de négocier ces sujets !**

Depuis la création d'Airbus Safran Launchers devenu à ce jour ARIANEGROUP, nous ne comptons plus les mois et le nombre de réunions entre direction et organisations syndicales pour négocier le « Socle Social ». En juin 2017, conscientes que le temps imparti ne suffirait pas pour négocier les différents thèmes, toutes les parties concernées par la négociation ont signé un accord de prorogation. Celui-ci permettait de maintenir les accords existants pour les différentes populations concernées (ex-Herakles, ex-Snecma et ex-Airbus) et surtout, de permettre de bâtir ce fameux « Socle Social ».

Pendant ce temps, la nouvelle entité ARIANEGROUP se met en place et, entre autre, conduit à des mobilités de personnel sur les différents sites. Les salariés Arianegroup mènent des projets au quotidien, partagent des objectifs, ... travaillent ensemble sans tenir compte de leur origine (HKS, SNECMA, AIRBUS).

Avec les annonces faites sur le volet de l'emploi, il est certain que le processus de mobilité va aller en s'accéléralant. Rien que sur les sites girondins ex-Herakles et ex-Airbus (Le Haillan, Issac et Saint Médard en Jalles), des déplacements de salariés entre inter-sites s'accroissent. Pourtant, au fil du temps, ne pas partager un même socle social engendre des difficultés.

Certaines négociations ont abouti à la signature d'accords et ont permis un rapprochement des populations : Mutuelle/Prévoyance, CET, PERCO, ...

Après une 1<sup>ière</sup> ébauche concernant les classifications, de nombreux points restent à négocier dont :  
**RÉMUNÉRATION, TEMPS de TRAVAIL etc**

A ce jour, les thèmes en cours de négociation sont la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), le Comité Social et Economique (CSE) et les NOE 2019.

Selon le calendrier diffusé le 21 mars et programmé unilatéralement par la direction, il apparaît qu'à partir du 09 mai 2019, les thèmes à négocier restent à définir.

**SUD demande donc la réouverture des négociations concernant  
les Classifications, les Rémunérations et le Temps de Travail.  
Nous attendons que ces négociations aboutissent au 31 octobre 2019.  
(voir courrier au verso)**

L'éventualité de proroger les accords existants n'est plus souhaitable. L'ensemble des organisations syndicales doit cesser de cautionner cette attente. D'ici la fin de l'année 2019, tous les salariés seront appelés à voter pour la mise en place des nouvelles Instances Représentatives du Personnel (CSE). Il est primordial que le socle social soit négocié et mis en place au sein de tout Arianegroup avant la fin de cette année 2019.

Sud Safran / Saint Médard  
05 57 20 79 00  
[sud.snpe@snpe-syndicat.fr](mailto:sud.snpe@snpe-syndicat.fr)

Sud Safran / Le Bouchet CRB  
01 64 99 10 01  
[sud.sme.crb@numericable.fr](mailto:sud.sme.crb@numericable.fr)

Sud Safran / Vernon  
02 32 21 78 63  
[sudmetaux27@orange.fr](mailto:sudmetaux27@orange.fr)

Sud Safran / Le Haillan  
05 57 20 86 14  
[syndicat@sudindustrie33.fr](mailto:syndicat@sudindustrie33.fr)

**Courrier SUD SAFRAN du 27 MARS 2019 :**

Monsieur Philippe PASTOR  
DRH ARIANEGROUP  
7-11 Tour Cristal  
7 Quai André Citroën  
75015 PARIS

Copie : Mme BRETON, Mr ROZAT, Mr RANOUIL,  
CFDT, CGT/FO, CFE/CGC, CGT

Objet : Reprise des négociations « Classifications, Rémunérations, Temps de Travail »

Monsieur,

Le 28 juin 2017, toutes les organisations syndicales CFDT, CGT/FO, CFE/CGC, CGT et SUD signaient avec la Direction Airbus Safran Launchers (devenue ARIANEGROUP) un « accord relatif à la prolongation du statut conventionnel au sein d'Airbus Safran Launchers ».

En préambule du présent accord, il est écrit :

« La complexité de la négociation sociale en vue de créer un ensemble conventionnel commun au sein d'Airbus Safran Launchers SAS, au-delà des sujets qui ont fait l'objet d'accords déjà conclus, nécessite une période complémentaire à celle prévue par le législateur. **Cette période doit être mise à profit pour négocier les thèmes composant le « statut social » (durée du travail, structures de rémunération, mutuelle/prévoyance, retraite supplémentaire, ...)** tout en assurant aux salariés le maintien des dispositions du statut social qui leur étaient précédemment applicables. La période s'étend du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 décembre 2019 »

Quant à l'article 2 – Objet de l'accord, il précise :

« **La volonté des partenaires sociaux est d'aboutir à la conclusion d'accords mettant en place un statut social à Airbus Safran Launchers SAS.** Dans cet objectif, les négociations se poursuivront pendant la durée d'application du présent accord. »

Depuis l'ouverture des négociations sur le nouveau socle social Airbus Safran Launchers SAS (devenu ArianeGroup) de nombreux thèmes ont été abordés ; CCE, CET, PERCO, PEE, Mutuelle/Prévoyance, Rémunérations des Hauts Revenus, Classifications, ... Certains ont abouti à la signature d'accord. Durant tout ce temps, la préoccupation de beaucoup de salariés est d'aboutir sur le thème : « TEMPS de TRAVAIL, CLASSIFICATIONS, RÉMUNÉRATIONS ».

Ce 21 mars 2019, vous avez adressé aux organisations syndicales un nouveau calendrier de négociation. Il y est mentionné qu'à partir du 09 mai 2019, les thèmes restent à définir.

Afin de répondre aux préoccupations d'un grand nombre de salariés d'ArianeGroup et en tant que signataire de l'accord relatif à la prolongation du statut conventionnel au sein d'Airbus Safran Launchers signé le 28 juin 2017, notre organisation syndicale demande que le thème « TEMPS de TRAVAIL, CLASSIFICATIONS, RÉMUNÉRATIONS » soit programmé sur les dates disponibles à compter du 9 mai 2019.

Il vous appartiendra de tout mettre en œuvre pour aboutir à la signature d'un accord avant le 31 octobre 2019.

Certain de votre « volonté d'aboutir à la conclusion d'accords mettant en place un statut social » au sein d'ArianeGroup.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, nos salutations syndicales.

Pour SUD SAFRAN  
Le Délégué Syndical Central